

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT-HUIT NOVEMBRE à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 23 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Bertrand BESSE, M. Jérôme BEYRIES, Mme Sandrine BOUSSES, M. Raymond LABORDE, M. Fabien LECHES, M. Bernard MAGNE, M. Michel TOURON, Mme Maryelle VIDAL, M. Cédric WIECZOREK.

EXCUSES : Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Arnaud SEGUIN.

ABSENTS : M. Jean DELIX, M. Frédéric SOULES.

SECRETAIRE : Mme Sandrine BOUSSES

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **treize**

- quorum : **sept**

- présents : **neufs**

- votants : **onze** (Mme Audrey PEQUIGNOT a donné pouvoir à M. Raymond LABORDE, M. Arnaud SEGUIN à Mme Maryelle VIDAL)

Organisation du recensement 2023

Délibération n°2022-083 décidant de l'organisation du recensement 2023

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix)

Madame le Maire explique au conseil que le recensement est effectué tous les cinq ans dans les communes de moins de 10 000 habitants, et qu'il aura lieu cette année à Monferran-Savès, du 19 janvier au 18 février. Il relève de la compétence des communes, qui doivent donc nommer des agents chargés du recensement.

Le rôle de coordonateur du recensement devrait être assuré par Mme Sans. Il est proposé au conseil de procéder au recrutement de deux agents recenseurs pour la durée du recensement. Les agents recenseurs seront amenés à utiliser leur véhicule personnel pour l'exercice de leur fonction à l'intérieur de la commune. Il faudra donc aussi indemniser ces frais de déplacement.

Il est proposé au conseil de recruter les agents recenseurs dans le grade d'adjoint administratif, avec une rémunération au premier échelon, pour la période du 5 janvier au 19 février. Il est également proposé de fixer l'indemnité de déplacements à 10€ par agent, ce qui correspond environ à la longueur de la voirie sur la commune multipliée par le taux habituellement appliqué aux agents en déplacement.

Plusieurs conseillers municipaux proposent d'augmenter l'indemnité de déplacements.


après avoir écouté l'exposé de Mme le Maire ;

après en avoir délibéré,

décide de charger le Maire de procéder au recensement,

décide d'autoriser le recrutement de deux agents recenseurs,

décide de fixer l'indemnité de déplacements à 50€ par agents,
Fait et délibéré le 28 novembre 2022.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 
ID : 032-213202682-20221128-DEL_2022_0083-DE

La secrétaire de séance,
Sandrine BOUSSES



Le maire,
Maryelle VIDAL

